

être dissoute et un appel être fait au peuple :

L'absence regrettable et prolongée du premier ministre, l'impression largement répandue qu'il ne se propose pas de réintégrer ses fonctions, les expédients auxquels on a recouru pour gérer des ministères importants dont les chefs ne sont pas régulièrement nommés, la tentative d'administrer les affaires publiques quand les trois provinces maritimes ne comptent pas un seul représentant dans le cabinet; ces motifs ajoutés à d'autres...

Aucun des autres motifs n'était mentionné.

... créent une situation d'incertitude et d'instabilité dont on ne saurait attendre une efficace et vigoureuse administration des affaires publiques au Canada.

Ces raisons ne sont pas données dans le présent amendement. Pourquoi? Parce qu'elles ont toutes cessé d'exister. C'est justement le contraire qui est vrai aujourd'hui, et mon honorable ami, en quête de quelques raisons à donner à son amendement n'en a trouvé aucune. De sorte qu'il se présente aujourd'hui sans raison aucune et affirme que la Chambre devrait exprimer manque de confiance dans le Gouvernement.

Il veut savoir de quel droit ce Gouvernement est au pouvoir. C'est en raison du droit que tout gouvernement a de tenir le pouvoir au Canada aujourd'hui comme toujours—le droit qu'il tient de la confiance de la majorité du parlement élu par une majorité du peuple. Mon honorable ami croyait que nous n'avions pas le droit d'être au pouvoir à la dernière session, mais à chaque vote de la Chambre le Gouvernement s'est trouvé appuyé par une forte majorité, surtout lorsque mon honorable ami a voulu faire déclarer que la Chambre devait être dissoute.

"Oh!" dit-il, "vous pouvez avoir une majorité en Parlement, mais vous ne devriez pas y être, puisque voilà un nouveau premier ministre et un nouveau Gouvernement." Les membres de l'ancien gouvernement, selon lui, n'ont-ils pas tous abandonné leurs fonctions en même temps que le premier ministre? Oui, certes. Il en est ainsi à l'avènement de tout nouveau premier ministre dans l'histoire de tous les pays. Il en fut ainsi dans le cas que mon honorable ami la rappelé, de sir John Abbott et de sir John Thompson. Ce fait s'est reproduit lorsque l'actuel représentant de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) démissionna du premier ministère de la Nouvelle-Ecosse pour être remplacé par M. Murray. Et encore quand M. Hardy devint premier ministre de l'Ontario; M. Martin, premier ministre de la Saskat-

[Le très hon. M. Meighen.]

chewan; M. Stewart, premier ministre de l'Alberta; M. Oliver, premier ministre de la Colombie-Anglaise. En chacun de ces cas, tous les membres de l'ancien gouvernement abandonnèrent leurs fonctions à l'avènement d'un nouveau gouvernement.

Mon honorable ami déclare: Je vous concéderais ce droit si seulement de caractère, de visées ou d'aspirations, vous vous rattachiez au gouvernement que vous avez remplacé. Eh! bien, je tiens à lui dire qu'à ces divers égards, nous sommes en plein accord, en entière harmonie, avec le gouvernement que nous avons remplacé, et jusque dans les moindres détails. C'est identiquement le même but, la même politique. A tous égards, nous sommes sa continuation,—tout comme le gouvernement de M. Hardy a continué celui de sir Oliver Mowat; le gouvernement de M. Murray celui de l'honorable M. Fielding; le gouvernement de M. Martin, celui de M. Walter Scott. A tous ces égards nous descendons comme eux en ligne directe du gouvernement que nous avons remplacé. Mon honorable ami a-t-il parlé de ce Gouvernement à seule fin de montrer un écart de la ligne de conduite suivie par l'ancien gouvernement? Il n'a jamais soufflé mot de cette politique. On l'a publiée et elle est bien connue; elle n'innove à aucun point de vue; elle ne constitue pas une déviation; elle est l'héritière légitime et la continuation du gouvernement qu'elle a remplacé.

Et alors, qu'invoque mon honorable ami pour démontrer que nous n'avons aucun droit de gouverner, bien que nous possédons la confiance d'une majorité en ce Parlement, et que la durée de notre législature comporte encore deux années environ?

"Oh!" dit-il, "vous êtes entrés en fonctions, en 1917, sous l'étiquette unioniste, et vous avez perdu ce caractère." Je vais essayer d'exprimer cette idée de façon intelligible. En somme il a argué: Du point de vue de la constitution de votre gouvernement vous n'êtes pas en communion d'idées avec le gouvernement que vous avez remplacé. Eh! bien, comment en différons-nous? Il dit les noms des membres disparus du ministère que dirigea l'honorable député de King (N.-E.) (sir Robert Borden); il montre que certains d'entre eux ont abandonné leur fonction; et il se demande pourquoi nous nous arrogeons les mérites des démissionnaires. En vérité, je ne puis réussir à donner une forme intelligible à tout cela. Il est vrai que quelques-uns ont abandonné leur fonction; il y en eut, je pense, six, sept ou huit. Mais de tous ceux-là un seul, d'après ce qui est